



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

**INSTALLATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT
POUR LA PÉRENNISATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT
(article L 134.2 du code forestier)**

Communes des Soccia et d'Orto

**Piste de liaison de PANTANU (P299) /
Point d'eau d'ORTO (ORT01)**

équipement existant inscrit au Plan local de protection contre l'incendie
(PLPI) du CRUZZINI - VALLEE DE GUAGNO
approuvé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2012

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**Instauration d'une servitude de passage et d'aménagement sur un équipement de
défense des forêts contre les incendies existant
instauré par l'État au bénéfice des communes de Soccia et d'Orto**

I - CONTEXTE :

La piste de Pantanu (P299), est une piste de liaison d'intérêt DFCI (défense des forêts contre les incendies) reliant la commune de Soccia à la commune d'Orto. La piste est de fait immatriculée comme équipement de DFCI sous le numéro P299. Elle est implantée sur le territoire des communes de Soccia et d'Orto.

Le classement de cette piste comme équipement DFCI est acté par le plan local de protection contre l'incendie (PLPI) Cruzzini – Vallée de Guagno (arrêté par le préfet de Corse-du-Sud le 03/12/2012). Sa vocation est de faciliter, en cas d'incendie de forêt, le déplacement des moyens de lutte en réduisant leur délai de transit entre la commune de Soccia et la commune d'Orto.

Le point d'eau ORTO1 et son bac tampon sont implantés sur le territoire de la commune d'Orto et ont pour fonction de permettre le ravitaillement des hélicoptères bombardiers d'eau. Les parcelles supportant ces deux ouvrages DFCI relèvent du domaine communal (parcelles n°1290 et 1346 section C). Par conséquent, la mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement n'est pas requise, les droits d'usage et d'accès étant déjà garantis par la propriété communale.

II - OBJET DE LA SERVITUDE : Piste DFCI de liaison entre Soccia et Orto (Piste de Pantanu P299) (voir plan de situation)

Longueur totale de la piste est de 1548 mètres.

III - CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE :

La servitude de passage et d'aménagement comprend la totalité de la plate-forme sur laquelle porteront les travaux de création, soit une largeur de six mètres compris strictement entre le pied de talus amont et le haut de talus aval, s'ils existent et incluant :

- une bande de roulement de 4 mètres de large libre de tout obstacle sur une hauteur de 4 mètres,
- deux accotements (avec ou sans fossé amont) de un mètre de large respectivement,

et complétée ponctuellement par :

- deux aires de croisement de deux mètres de large et aménagées tous les 500 mètres dans l'emprise des accotements sur 30 mètres de long, dont une se situe sur le domaine communal.
- deux aires de retournement créées tous les kilomètres et hors emprise de la bande de roulement de la piste et permettant à un véhicule de lutte de changer de direction avec au maximum une seule manœuvre (giratoire ou T), dont une se situe sur le domaine communal.
- la pose de deux portails d'accès cadénassés et une signalisation verticale (panneau directionnel et informatif et panneau de type B0).

Les aires sont également libres de tout obstacle sur une hauteur de 4 mètres.

L'ensemble de ces équipements sont conformes aux prescriptions du guide technique – du PPFENI 2024-2033 – Annexe 3 pages 144 et suivantes).

Ces travaux ne comportent pas de contraintes techniques particulières, mis à part la réalisation de certains postes critiques qui nécessitent de bonnes capacités au niveau ingénierie notamment la réalisation du mur de soutènement en enrochement. Il est également évident que le linéaire de piste étant conséquent, une organisation bien pensée devra être établie de façon à obtenir le même résultat sur l'ensemble de la plateforme.

Une fois instaurée, la servitude portera sur les parcelles listées dans le tableau ci-après.

Instauration d'une servitude de passage et d'aménagement sur un équipement de défense des forêts contre les incendies					
État parcellaire – Parcelles supportant la servitude					
Section	Parcelle n°	Commune	Longueur de la servitude	Largeur de la servitude	Surface de la servitude
C	60	ORTO	45 mètres	6 mètres	270 m ²
C	61	ORTO	18 mètres	6 mètres	108 m ²
C	64	ORTO	3 mètres	6 mètres	18 m ²
C	65	ORTO	35 mètres	6 mètres	210 m ²
C	66	ORTO	5 mètres	6 mètres	30 m ²
C	69	ORTO	17 mètres	6 mètres	102 m ²
C	70	ORTO	8 mètres	6 mètres	48 m ²
C	71	ORTO	7 mètres	6 mètres	42 m ²
C	72	ORTO	15 mètres	6 mètres	90 m ²
C	146	ORTO	10 mètres	6 mètres	60 m ²
C	315	ORTO	20 mètres	6 mètres	120 m ²
C	1113	ORTO	45 mètres	6 mètres	270 m ²
C	1114	ORTO	40 mètres	6 mètres	240 m ²
C	1115	ORTO	55 mètres	6 mètres	330 m ²
C	1116	ORTO	20 mètres	6 mètres	120 m ²
C	1117	ORTO	20 mètres	6 mètres	195 m ²
C	1118	ORTO	50 mètres	6 mètres	300 m ²
C	1132	ORTO	50 mètres	6 mètres	300 m ²
C	1133	ORTO	25 mètres	6 mètres	150 m ²
C	1135	ORTO	25 mètres	6 mètres	150 m ²
C	1137	ORTO	210 mètres	6 mètres	1260 m ²
C	1140	ORTO	55 mètres	6 mètres	680 m ²
C	1141	ORTO	75 mètres	6 mètres	450 m ²
C	1142	ORTO	100 mètres	6 mètres	600 m ²
C	1175	ORTO	50 mètres	6 mètres	300 m ²
C	1207	ORTO	5 mètres	6 mètres	30 m ²
C	1214	ORTO	5 mètres	6 mètres	30 m ²
C	1230	ORTO	2 mètres	6 mètres	12 m ²
C	1311	ORTO	14 mètres	6 mètres	84 m ²
C	1355	ORTO	32 mètres	6 mètres	192 m ²
B	145	SOCCIA	47 mètres	6 mètres	282 m ²
B	146	SOCCIA	70 mètres	6 mètres	420 m ²
B	147	SOCCIA	35 mètres	6 mètres	210 m ²
B	151	SOCCIA	125 mètres	6 mètres	750 m ²
B	152	SOCCIA	50 mètres	6 mètres	300 m ²
B	153	SOCCIA	100 mètres	6 mètres	600 m ²
B	154	SOCCIA	60 mètres	6 mètres	360 m ²

État parcellaire – Parcelles supportant une servitude réduite				
C	1117	ORTO	aire de croisement	75 m ²
C	1140	ORTO	aire de retournement	350 m ²

Dans ce cadre, les propriétaires de ces parcelles, ceux des parcellaires riveraines bénéficiant d'un droit de passage et titulaire d'un bail ne pourront pas :

- s'opposer aux travaux d'entretien de la plate-forme et d'épavage sur ses accotements et les talus, s'ils existent.
- créer un obstacle ou entraver l'accès à la piste ou son utilisation par les engins des services de lutte et de prévention.

Les parcelles et les surfaces concernées par la servitude, ainsi que les noms des propriétaires, sont détaillés dans les tableaux qui figurent au dossier.

L'énoncé des conditions d'utilisation sur tout ou partie de la piste, compte tenu des usages locaux, des droits des propriétaires et de la réglementation est intégrée dans l'arrêté.

IV – ESTIMATIF ET FINANCEMENT DU PROJET

Estimation des travaux :

Création de la piste Pantanu P 299

ESTIMATION – AVANT-METRE DE REALISATION					
Création d'une piste DFCI					
	Description	Unité	Quantité	Coût unitaire HT	Coût total HT
1	Installation, repli et nettoyage de chantier	forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
2	Épavage, traitement de la végétation 5 m latéral sur talus amont et aval ou bords de piste	m ²	27000	1,50 €	40 500,00 €
3	Ouverture de plateforme à 4m de large en terrain de toute nature (principalement terrain meuble), mise en devers aval de 3 %	ml	1850	40,00 €	74 000,00 €
4	Talutage et compactage de la chaussée	ml	1900	10,00 €	19 000,00 €
5	Réfection, talutage, mise en forme, compactage final au compacteur à rouleau de la chaussée (devers aval)	ml	700	15,00 €	10 500,00 €
6	Création d'une rampe béton avec ferrailage	forfait	1	8 000,00 €	8 000,00 €
7	Création d'une aire de croisement	Unité	2	1 500,00 €	3 000,00 €
8	Création d'une aire de retournement	Unité	1	3 000,00 €	3 000,00 €
9	Création d'une aire de retournement (cul de sac) en fin de piste au niveau du haut du village	Unité	1	6 000,00 €	6 000,00 €

	d'Orto avec minage				
10	Création de murs de soutènements en enrochements	m ²	50	500,00 €	25 000,00 €
11	Terrassement, démolition d'un mur en béton et déplacement d'un portail	forfait	1	5 000,00 €	5 000,00 €
12	Fourniture et pose de barrière DFCI	Unité	3	2 000,00 €	6 000,00 €
13	Fourniture et mise en place de signalétique « DFCI piste et BO »	Unité	3	2 000,00 €	6 000,00 €
				Total Travaux HT	209 000,00 €
				TVA 10 %	20 900,00 €
Maîtrise d'œuvre					20 000,00 €
TVA 20 %					4 000,00 €
TOTAL TTC					253 900,00 €

Création du point d'eau de 120 m³ ORT 01

Création d'un point d'eau DFCI de 120 m ³					
Fourniture et pose d'une citerne souple de 120 m ³					
	Description	Unité	Quantité	Coût unitaire HT	Coût total HT
1	Fourniture, transport et pose d'une citerne souple d'une capacité de 120 m ³ , avec une entrée en partie haute et une sortie en partie basse y compris le raccordement	forfait	1	12 000,00 €	12 000,00 €
				Sous total HT	12 000,00 €
Terrassement pour la mise en place d'une citerne souple de 120 m ³					
	Description	Unité	Quantité	Coût unitaire HT	Coût total HT
2	Installation, repli et nettoyage de chantier	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
3	Préparation d'une aire de stockage pour citerne souple DFCI de 120 m ³ (terrassment plateforme 15m x 15m, nivellement et compactage), mise en place des délais en merlon périphérique	forfait	1	5 000,00 €	5 000,00 €
4	Création d'un fossé largeur 0,80 ml profondeur 0,40 ml	ml	50	10,00 €	500,00 €
5	Fourniture, pose et raccordement d'une canalisation en diam 70 mm sous la bâche avec en sortie une vanne et raccord diam 65 mm (pompier), y compris ouverture et comblement de la tranchée avec sable 0/4	ens	1	1 500,00 €	1 500,00 €
6	Fourniture et pose d'une chambre à vanne, avec vanne quart de tour, positionnée en aval de la bâche en diam 70 mm (pompier)	ens	1	1 000,00 €	1 000,00 €

7	Fourniture d'un bac tampon aéro transportable	ens	1	5 000,00 €	5 000,00 €
8	Fourniture et mise en place d'un tuyau en polyéthylène Ø 40 mm pour l'alimentation de la bâche	ml	200	20,00 €	4 000,00 €
9	Réalisation d'un piquage sur un réseau d'eau communal	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
10	Recharge en matériaux de carrière (sable 0/4), nivellement, compactage pour confection du lit de pose de la bâche souple	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
11	Recharge en matériaux de carrière (grave 0/31,5), nivellement, autour du lit de pose de la bâche souple	forfait	1	500,00 €	500,00 €
12	Fourniture et pose de géotextile autour et sous la bâche (100g/m2)	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
13	Fourniture et mise en place d'une clôture en piquets en fer autour de la bâche, grillage rigide	ml	50	30,00 €	1 500,00 €
14	Fourniture et pose d'un portail semi grillagée en partie basse de 1m, y compris béton de scellement et les deux poteaux (un avec charnière, l'autre pour verrouiller)	ens	1	500,00 €	500,00 €
15	Panneau en pin traité classe IV pour signalisation de la bâche DFCI, y compris sérigraphie, fourniture et pose	Unité	1	500,00 €	500,00 €
				Sous total HT	24 000,00 €
				Total Travaux HT	36 000,00 €
				TVA 10 %	3 600,00 €
Maîtrise d'œuvre					3 600,00 €
TVA 20 %					720,00 €
TOTAL TTC					43 920,00 €

Financement des travaux :

La compétence DFCI n'ayant pas été déléguée à la Communauté de Communes Spelunca Liamone, les communes de Soccia et Orto sont éligibles au dispositif de financements publics.

Dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds Vert – 2024, il est attribué, par arrêté n°2024-BATPP-145, une subvention de l'État à la Collectivité de Corse pour la création d'une piste DFCI et d'un point d'eau sur les communes d'Orto et Soccia. Le montant de l'aide financière est de **214 880,00 €**.

Estimation des indemnités éventuelles :

Compte tenu de la faible valeur des terrains traversés, et de l'impact limité, voire positif des ouvrages DFCI sur ces derniers (défense de la propriété contre l'incendie, commodité d'accès), l'estimation des indemnités éventuelles est considérée comme nulle.

V – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Natura 2000 : non concerné
- ZNIEFF de type II (940004246) « Châtaigneraie de Guagno-Soccia »

525 ml sur les 1548 ml de piste traverse cette Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Aucune recommandation particulière n'a été faite par la DREAL. L'impact environnemental du projet de création de piste DFCI est nul ou très faible.



